



Commune de Finhaut

**A retourner à**

ADMINISTRATION COMMUNALE

PLACE DE L'EGLISE 3

1925 FINHAUT

TÉL. 027/768 12 10

**ou**

par courriel [commune@finhaut.ch](mailto:commune@finhaut.ch)

## Annonce demande de contrôle altimétrique radier et fondations

**Le contrôle sera effectué sur le béton maigre du radier, avant la pose du coffrage et de l'armature.**

A transmettre en temps utiles, conformément aux conditions générales de l'autorisation de construire et à l'article 49 alinéa 5 lettre b) de la loi sur les constructions du 8 février 1996 :  
**« le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer la commune, respectivement la commission cantonale des constructions, du début et de la fin des travaux ».**

N° communal du dossier d'autorisation de construire :

Nom et prénom du requérant : .....

Adresse : .....

N° de parcelle et lieu dit : .....

Nature de la construction : .....

Prénom et nom du contact : .....

N° de téléphone du contact : .....

Lieu, date : .....

Signature : .....